

Ardennes

Vosges

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 15 septembre 2022

Versement de l'Aide exceptionnelle de solidarité pour la protection du pouvoir d'achat des ménages les plus modestes

L'aide exceptionnelle de solidarité pour la protection du pouvoir d'achat des ménages les plus modestes est versée ce jour.

Cette aide contenue dans la loi pouvoir d'achat votée par le Parlement en août dernier est une réponse forte de **protection du pouvoir d'achat des Français**.

D'un montant de 100 € auxquels s'ajoutent 50 € par enfant à charge, elle s'adresse aux bénéficiaires des minima sociaux comme le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ou l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) , aux allocataires des aides au logement (APL, ALF, ALS) .

Dans le Grand Est, 544 700 foyers bénéficient de ce soutien pour un montant financier global de 71 704 175 €.

28 645 bénéficiaires

naurun mantant financiar da 2 000 022 6

33 356 bénéficiaires

pour un montant financier de 4 391 702 €

	pour un montant financier de 3 889 022 €
Aube	39 388 bénéficiaires
	pour un montant financier de 4 513 500 €
Marne	62 153 bénéficiaires
	pour un montant financier de 8 203 000 €
Haute-Marne	15 173 bénéficiaires
	pour un montant financier de 2 026 922 €
Meurthe-et-Moselle	82 422 bénéficiaires
	pour un montant financier de 10 500 100 €
Meuse	15 124 bénéficiaires
	pour un montant financier de 2 018 588 €
Moselle	94 315 bénéficiaires
	pour un montant financier de 12 614 350 €
Bas-Rhin	113 290 bénéficiaires
	pour un montant financier de 14 976 391 €
Haut-Rhin	60 744 bénéficiaires
	pour un montant financier de 8 570 600 €

Dans un contexte d'inflation et de hausse des prix particulièrement sur l'alimentation, cette aide vient permettre un accompagnement exceptionnel pour préserver l'accès à une alimentation saine, durable et qualité pour tous.

En outre, le Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées a annoncé la semaine dernière le déploiement d'un soutien exceptionnel de 55 M€ de crédits supplémentaires en faveur de l'aide alimentaire. Ce soutien viendra compenser la hausse des prix que subissent les structures qui accompagnent les Français les plus précaires. Les associations d'aide alimentaire de la région Grand Est verront ainsi le soutien de l'État s'accroître d'environ un million d'euros.

Contact presse

Service de la Communication Interministérielle Tél : 06 45 59 26 76 Mél : <u>pref-communication@bas-rhin.gouv.fr</u> Préfecture de la région Grand Est Tél : 03 88 21 67 68 www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est/ 5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex

@PrefetGrandEstBasRhin

y <u>@Prefet67</u>

<u>in @Préfecture de la région Grand Est, préfecture du Bas-Rhin</u>